

Charte de sécurité du club :

Durant toute l'année, les principes généraux suivants doivent être respectés:

a) **Toutes sorties sur l'eau doivent être mentionnées sur le carnet de bord situé dans le premier coffre.** Vous devez y noter : les bateaux utilisés, les personnes participant pour chaque bateau, la direction prise, l'heure de départ.

b) Au retour, indiquer dans le carnet de bord, l'heure du retour et la distance parcourue. Cette information dans le carnet de bord permettra de vous retrouver en cas de problème, cela est donc particulièrement important pour votre sécurité

c) Bien observer le lac et les prévisions du temps avant de s'engager pour une sortie. Pour rappel, **il est interdit de sortir sur le lac en cas de feux -tempête activés.** La présence d'une bande noire vers le fond du lac (côté Lausanne) est souvent l'annonce de l'arrivée d'un coup de vent. **SOYEZ ATTENTIF DURANT VOS SORTIES, LE TEMPS PEU RAPIDEMENT CHANGER**

d) Durant la sortie avec un temps incertain, dirigez-vous plutôt du côté de St-Gingolphe ou même, rester dans la zone du Bouveret. Si vous vous faite prendre par une tempête soudaine, rapprochez-vous du bord et laissez le bateau sur une plage.

e) **Il est formellement interdit de vous éloigner à plus de 300 m du bord.** Un éloignement à plus de 300m n'est possible qu'exceptionnellement en étant accompagné d'un bateau moteur.

f) Si par malchance, votre bateau se retourne et que vous n'êtes pas en mesure de remonter dessus, accrochez-vous au bateau et essayez de vous rapprocher du bord.

g) **Les sorties nocturnes sont interdites,** il est donc préférable d'organiser son retour avant la tombée du jour. Renseignez-vous sur les horaires du couché du soleil. Cependant, exceptionnellement, des sorties nocturnes seront organisées par Pleine-lune avec un éclairage spécifique du ou des bateaux et se feront toujours sur des bateaux stables (Yolettes) et de manière groupée.

En Hiver:

h) Il est fortement recommandé de porter un de nos gilet d'aide à la nage lors de toute sorties hivernales (Octobre à Mai). **LES SORTIES SE FERONT PLUS PROCHE DU BORD (25 – 50 M)**

i) Il est interdit d'effectuer des sorties en Skiff durant la période hivernale